



# RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EXERCICE 2020

58 avenue Marceau, 75008 Paris  
T. +33 (0)1 45 05 55 55  
[www.montpensier.com](http://www.montpensier.com)

## 1. Préambule

Montpensier Finance met en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable édictés par les Nations Unies.

Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies déterminent un cadre international référent et reconnu pour les acteurs de la finance.

En signant ces principes, Montpensier Finance s'engage publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités de gestionnaire. Montpensier Finance s'engage également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes avec le temps. Nous sommes convaincus que cela nous rendra plus à même de répondre à nos engagements envers les bénéficiaires et de mieux faire concorder nos activités d'investissement avec l'intérêt général.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place une Politique d'engagement actionnarial, qui se décompose notamment en une Politique de Vote et une Politique d'Engagement, qui s'appliquent à la gestion active actions et obligations convertibles.

### 1.1. Politique de Vote

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

La politique de vote mise en place par Montpensier Finance est disponible sur le site internet :

✓ Rubrique « Politique de vote » de la page du site

<https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Elle est résumée ci-après.

#### ➤ Principes généraux

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Principes de l'Investissement Responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant de participer au vote.

#### ➤ L'organisation de l'exercice des droits de vote

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Montpensier Finance a souscrit à un abonnement ISS Proxy Research Services, qui fournit une recherche et des recommandations de vote, fondées sur une analyse approfondie, indépendante et objective des résolutions proposées au vote des actionnaires. Les publications ISS Governance sont encadrées par la politique de prévention des risques de conflits d'intérêt mise en place par ISS Governance.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance.

## ➤ Les principes de la politique de vote

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

## ➤ Les conflits d'intérêts

Les gérants voteront dans l'intérêt des porteurs.

Si les gérants décèlent un conflit d'intérêts potentiel, ils doivent préalablement à leur vote consulter le RCCI de façon à garantir la primauté des intérêts des porteurs de parts des OPC.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

- <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- [https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote\\_rapport.pdf](https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf)

Le dernier rapport annuel sur l'exercice des droits de vote de chaque fonds actions labellisé, est accessible sur la page dédiée du fonds sur le site internet de Montpensier Finance.

## 1.2. Politique d'Engagement

### ➤ Principes généraux

La politique de vote mise en place par Montpensier Finance est complétée par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

### ➤ Démarche d'Engagement

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par l'analyste ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- ✓ Contacts avec la société ;
- ✓ Envoi des intentions de vote des gérants à la société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

Cet engagement a comme objectif :

- ✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- ✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

## ➤ Mise en œuvre

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS Ethix, pour les Grandes Valeurs.

La démarche de Montpensier Finance s'appuie sur :

- ✓ La recherche ESG de MSCI ESG Research, pour déterminer la notation ESG des valeurs ;
- ✓ L'analyse des équipes de gestion ;
- ✓ Les recommandations sur la gouvernance d'entreprise publiées par ISS Governance, dans le cadre de l'application de la Politique de Vote de Montpensier Finance ;
- ✓ Les actions collectives d'engagement mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS Ethix.

La démarche mise en œuvre s'applique de différentes manières :

- ✓ Exercer nos droits de vote en prenant en compte les critères ESG ;
- ✓ Encourager et accompagner les sociétés dans une démarche ESG plus forte.

La politique d'engagement est disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

- <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

## 2. Rapport sur l'exercice des droits de vote

### Exercice 2020

Ce document présente les conditions dans lesquelles les gérants OPC de Montpensier Finance ont exercé, au cours de l'année 2020, les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

#### 2.1. Exercice des droits de vote

Le périmètre a porté sur 322 sociétés, détenues dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance, au moment de leurs Assemblées Générales.

##### *Vote effectif aux Assemblées Générales :*

AG / Zones géographiques	Nombre total d'AG	Nombre d'AG votées	Pourcentage d'AG votées
France	156	152	97%
Hors France	371	354	95%
<b>Total</b>	<b>527</b>	<b>506</b>	<b>96%</b>

Le nombre total d'assemblées générales est obtenu à partir du nombre d'OPC convoqués à chacune des assemblées générales.

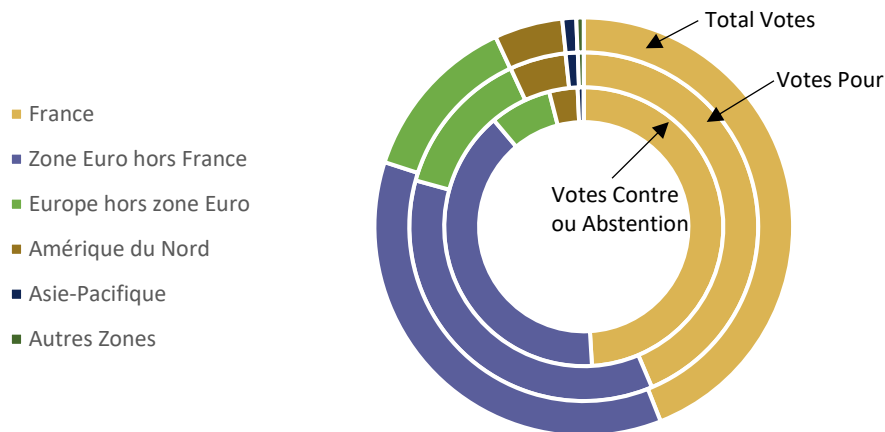
Les gérants n'ont pas voté à 4% des Assemblées Générales, pour des raisons techniques ou administratives.

##### *Répartition des résolutions par zone géographique :*

Résolutions / Zones géographiques	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre »	« abstention »
France	3481	3063	418	0
Hors France	4428	3960	441	27
<b>Total</b>	<b>7909</b>	<b>7023</b>	<b>859</b>	<b>27</b>

Résolutions / Zone Géographique	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre »	Vote « abstention »
France	44%	39%	5%	--
Zone Euro hors France	36%	32%	4%	0.0%
Europe hors zone Euro	13%	12%	0.8%	0.0%
Amérique du Nord	5%	5%	0.4%	0.3%
Asie-Pacifique	1%	1.0%	0.1%	--
Autres Zones	0.6%	0.5%	--	--
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>88.8%</b>	<b>10.8%</b>	<b>0.3%</b>

Répartition des résolutions et des votes par zone géographique :



Répartition des Assemblées Générales par pays :

Résolutions / Pays	Nombre total d'AG	Nombre d'AG votées	Nombre d'AG non votées	Pourcentage d'AG votées
France	156	152	4	97%
Allemagne	85	79	6	93%
Autriche	4	4	--	100%
Belgique	6	6	--	100%
Espagne	28	28	--	100%
Finlande	10	10	--	100%
Grèce	5	5	--	100%
Irlande	14	14	--	100%
Italie	38	37	1	97%
Luxembourg	1	1	--	100%
Pays-Bas	58	58	--	100%
Portugal	2	2	--	100%
Danemark	5	3	2	60%
Jersey	1	1	--	100%
Norvège	9	9	--	100%
Royaume-Uni	34	33	1	97%
Suède	9	3	6	33%
Suisse	11	10	1	91%
États-Unis	33	33	--	100%
Canada	3	3	--	100%
Autres Pays	15	15	--	100%
<b>Total</b>	<b>527</b>	<b>506</b>	<b>21</b>	<b>96%</b>

Certains pays, dont la Suisse notamment, demandent un blocage des titres afin de permettre la participation aux Assemblées Générales, ce qui a pour conséquence de limiter l'accès aux votes. Afin de pouvoir participer aux votes en laissant au gérant la possibilité d'arbitrer le portefeuille, depuis le 2ème trimestre 2019, sauf autre contrainte technique, Montpensier Finance vote sur 75% de la position de chaque fonds détenue dans des valeurs nécessitant un blocage de la position.

*Répartition des Votes aux Assemblées Générales par zones géographiques :*

Résolutions / Pays	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre »	Vote « abstention »
France	44%	39%	5%	--
Zone Euro hors France	36%	32%	4%	0.0%
Europe hors zone Euro	13%	12%	0.8%	0.0%
Amérique du Nord	5%	5%	0.4%	0.3%
Asie-Pacifique	1%	1.0%	0.1%	--
Autres Zones	0.6%	0.5%	0.1%	--
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>88.8%</b>	<b>10.9%</b>	<b>0.3%</b>

La France représente 49% des votes d'oppositions et reste un des pays où le nombre de votes « contre » est le plus important.

*Répartition des résolutions par typologie :*

Résolutions / Typologie	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre » ou « abstention »
Conseil d'administration, comité exécutif et autres	36%	32%	4%
Politique de rémunération et objectifs	22%	19%	3%
Structure actionnariale & contrôle	16%	13%	3%
Statuts	6%	6%	0.3%
Politique de distribution	5%	5%	0.0%
Pratiques comptables et communication financière	13%	13%	0.8%
Environnement	0.1%	0.1%	--
Social	0.9%	0.8%	0.1%
E&S	0.0%	0.0%	--
Divers	0.1%	0.1%	--
Opérations Stratégiques	0.3%	0.3%	0.0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>88.8%</b>	<b>11.2%</b>

Parmi les 7909 résolutions votées, 7763 étaient proposées par la direction ou le conseil d'administration ou de surveillance. Les gérants ont voté en opposition aux recommandations du management à 801 résolutions, soit 10.3%.

Sur les 146 résolutions proposées par les actionnaires, les gérants ont voté « pour » 95 résolutions, soit 65.1%.

*Répartition par thématique des votes « contre » ou « abstention » :*

Résolutions / Typologie	Vote « contre »	Vote « abstention »
Structure des Conseils et Auditeurs	38%	89%
Rémunérations	24%	0.0%
Statuts, Actionnariat et contrôle	30%	0.0%
Distribution & Financier	8%	11%
Environnemental & Social	0.5%	0.0%
Autres	0.1%	0.0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Résolutions relatives aux Administrateurs et aux Auditeurs

La structure des conseils dépend du choix des administrateurs. Ce choix est primordial afin de garantir un conseil équilibré, responsable, engagé et efficace. Ainsi, pour cette thématique, nous exerçons nos droits de vote dans le but d'améliorer la différenciation des pouvoirs de direction et de surveillance, la constitution et le fonctionnement des comités spécialisés, et notamment des comités d'audit, ou encore la promotion d'administrateurs libres d'intérêts, dont la biographie est suffisamment détaillée, et qui sont suffisamment responsables et disponibles pour assurer leur fonction. En outre, nous sommes très attentifs aux modalités d'élection et à la responsabilité des administrateurs lors des défaillances de gouvernance.

### Résolutions relatives aux Rémunérations

Nous considérons que la rémunération des dirigeants et des administrateurs doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de sa performance relative, financière comme extra-financière (selon des critères ESG par exemple), tout en s'inscrivant sur le long terme. Dans cette thématique, nous jugeons également l'existence et la cohérence de comités de rémunération, le « Say on Pay », la transparence des rémunérations, toutes formes de rémunérations indirectes ou encore la part et les incitations retenues dans la rémunération variable.

### Résolutions relatives aux Statuts et aux Opérations sur capital

Pour cette thématique, nous veillons notamment sur les opérations d'augmentation de capital qui représenteraient un risque excessif de dilution et qui auraient donc un impact négatif pour les actionnaires, telles que les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, mais aussi sur les mesures anti-OPA, comme les rachats d'actions ou l'utilisation de « Poison Pills ».

### Répartition des résolutions proposées par les actionnaires :

Résolutions / Typologie	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre » ou « abstention »
Conseil d'administration, comité exécutif et autres	49%	27%	21%
Politique de rémunération et objectifs	5%	2%	3%
Structure actionnariale & contrôle	3%	3%	0.0%
Statuts	0.7%	0.0%	0.7%
Politique de distribution	0.0%	0.0%	0.0%
Pratiques comptables et communication financière	18%	11%	7%
Environnement	6%	6%	0.0%
Social	17%	14%	3%
E&S	1%	1%	0.0%
Divers	0.0%	0.0%	0.0%
Opérations Stratégiques	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>65%</b>	<b>35%</b>



*Répartition par thématique des résolutions proposées par les actionnaires*

Résolutions / Typologie	Vote « pour »	Vote « contre »	Vote « abstention »
Structure des Conseils et Auditeurs	42%	61%	0.0%
Rémunérations	3%	10%	0.0%
Statuts, Actionnariat et contrôle	4%	2%	0.0%
Distribution & Financier	17%	20%	0.0%
Environnemental & Social	34%	8%	0.0%
Autres	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

La majorité des résolutions proposées par les actionnaires portent sur des sujets financiers ou de gouvernance. On note en 2020, une augmentation des questions Environnementales et Sociales.

## 2.2. Les principes de la politique de vote

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Au cours de l'exercice, les gérants n'ont pas indiqué avoir rencontré de cas dans lesquels ils ont estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans la « politique de vote ».

En 2020, les gérants ont voté différemment des recommandations émises par ISS Governance dans le cadre de sa politique Sustainability, à 269 résolutions, soit 3.4% des résolutions. Ces votes ont été justifiés.

Ces votes concernent essentiellement une appréciation plus qualitative par les gérants de Montpensier Finance de certaines candidatures d'administrateurs qui leur paraissent dans l'intérêt de la société et des actionnaires. Ils portent également sur la politique de rémunération des dirigeants.

Les gérants apprécient les résolutions dans le cadre de la politique de vote, au regard des spécificités des sociétés, de leur taille, de leur secteur d'activité et de leur pays d'incorporation.

## 2.3. Les conflits d'intérêts

Montpensier Finance a établi et maintient opérationnelle une politique de gestion des conflits d'intérêts.

Cette politique a pour objectif d'identifier les situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients, et de définir les procédures à suivre et les mesures à prendre en vue de gérer ces conflits.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a réalisé une cartographie des situations de conflits d'intérêts potentiels, qui recense les situations susceptibles de générer des conflits d'intérêts eu égard à sa taille, à son organisation, à la nature, l'importance et la complexité de son activité, et définit les grandes lignes des procédures mises en œuvre par la société pour prévenir, encadrer, gérer ces conflits d'intérêts.

Les gérants n'ont pas signalé au RCCI de conflit d'intérêts potentiel durant l'année 2020.

## 2.4. Le mode d'exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice, Montpensier Finance a exercé les droits de vote attachés aux actions détenues dans les portefeuilles des OPC gérés, par correspondance, via l'outil ProxyExchange d'ISS Governance, auquel Montpensier Finance a souscrit.

Les gérants n'ont pas signalé avoir eu recours au vote par procuration, ou pouvoirs au président.

### 3. Détail des votes aux résolutions présentées en Assemblée Générale

Le détail des votes par les fonds, relatifs aux résolutions présentées en assemblée générale des sociétés figurant en portefeuille à la date de l'assemblée, est accessible sur la page dédiée de chaque fonds actions labellisé sur le site internet de Montpensier Finance.

✓ Best Business Models SRI

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/best-business-models-sri>

✓ Great European Models SRI

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/great-european-models-sri>

✓ Quadrator SRI

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/quadrator-sri>

✓ M Climate Solutions

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-climate-solutions>

Pour les autres, fonds, ce détail peut être communiqué gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion.